



CONSEIL COMMUNAL
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

Le 27 septembre 2012

Préavis no 10/2012 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL), d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 24 septembre 2012 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 10/2012,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 1 abstention les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- De reconnaître l'intérêt public régional et d'adopter le principe du financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, tel qu'exposé dans le présent préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 24 septembre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

A. Morier

Anne Morier



La secrétaire

Patricia Sava
Patricia Sava

Patricia SAVA
Ch. du Ressay 16
1806 St-Légier-La Chiésaz

021/943 37 01
076/529 26 00
secretaireduconseil@st-legier.ch